

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 25 MAI 2022**

**Délibération**  
n°2022.05.065.B

**Attribution de  
subventions culturelles  
2022 - 2ème ventilation**

**LE VINGT CINQ MAI DEUX MILLE VINGT DEUX à 17 h 30**, les membres du Bureau Communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 19 mai 2022

**Secrétaire de Séance** : Gérard DEZIER

**Membres présents** : Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Michel BUISSON, Gérard DEZIER, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Jean-Luc MARTIAL, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT

**Ont donné pouvoir** : Xavier BONNEFONT à Michel ANDRIEUX, Gérard DESAPHY à Isabelle MOUFFLET, Hélène GINGAST à Michel GERMANEAU, Michaël LAVILLE à Hassane ZIAT, Pascal MONIER à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU à François ELIE,

**Excusé(s)** : Dominique PEREZ

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 25 MAI 2022**

**DÉLIBÉRATION  
N° 2022.05.065.B**

CULTURE - POLITIQUE CULTURELLE

Rapporteur : Monsieur ANDRIEUX

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS CULTURELLES 2022 - 2EME VENTILATION**

Dans le cadre de la promotion, du soutien et de la sensibilisation aux activités artistiques et culturelles mises en œuvre sur le territoire, le budget primitif 2022 de la direction de la culture et de l'image, prévoit l'attribution de subventions à rayonnement national et intercommunal ainsi qu'aux équipements culturels.

Pour l'année 2022, GrandAngoulême a reçu 73 demandes de subventions portant sur la réalisation de projets culturels.

Le processus de traitement des demandes se décline en plusieurs étapes :

1. Lors du dernier semestre 2021, le dossier d'instruction a été envoyé par mail aux associations ayant reçu une subvention cette même année et mis à disposition de toutes les associations sur le site internet de l'agglomération ;
2. La date butoir de dépôt des demandes était fixée au 31 décembre 2021. Passée cette étape, une première analyse des dossiers a été menée par le vice-président et l'élu mandaté par le groupe de travail, accompagnés des techniciens ;
3. Deux comités consultatifs composés d'élus se sont réunis le mercredi 19 janvier 2022 afin d'effectuer une pré-attribution des demandes de subventions ;
4. Les projets à portée nationale ainsi que des équipements culturels pour un montant supérieur à 23 000 € ont été présentés lors du conseil communautaire du 10 mars 2022 qui a attribué un montant total de subventions de 893 160 € ;
5. Les projets à portée nationale, intercommunale et des équipements culturels pour un montant inférieur à 23 000 € ont été présentés en bureau communautaire du 24 mars 2022 qui a attribué un montant total de subventions de 119 006,80 € ;
6. Un 3<sup>ème</sup> comité consultatif composé d'élus s'est réuni le mardi 5 avril 2022 pour effectuer une nouvelle pré-attribution concernant les dossiers des associations suivantes : « Jazz à Saint Sat » et « Les Insolantes » ;
7. Les projets culturels de ces deux associations sont présentés lors du présent bureau communautaire pour un montant total de 7 500 €.

**Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions, tout élu qui pourrait être intéressé, à titre familial ou personnel, par ces versements.**

Sur proposition du groupe de travail élus culture du 5 avril 2022,

**Je vous propose :**

**D'ATTRIBUER** les subventions culturelles 2022 aux associations suivantes :

Associations / Structures	Projets	Propositions votées en 2021	Montants proposés pour 2022	Elus ne prenant pas part au vote
<b>Actions à rayonnement intercommunal</b>				
Jazz A SAINT SAT	Festival de jazz 2022	4 500,00 €	4 500,00 €	
Les Insolantes	Festival des Insolantes du 1er au 2 juillet 2022		3 000,00 €	
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>		4 500,00 €	7 500,00 €	

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE**

<b>Certifié exécutoire</b>	
<u>Reçu à la préfecture de la Charente le :</u>  30 mai 2022	<u>Affiché le :</u>  30 mai 2022